

Information... fiabilité et accessibilité

Convaincue que le droit à l'information est un pilier fondamental de l'État de droit, l'Algérie s'engage à travailler dans le cadre des initiatives de l'UNESCO pour la mise en place de mécanismes visant à garantir l'accès à une information exacte et fiable, exempte de falsification et de désinformation.

Au cours de son mandat, l'Algérie s'emploiera à promouvoir la liberté de la **presse** et d'expression dans le respect des règles déontologiques, le droit des citoyens à une information fiable et vérifié, l'égalité des sexes dans les médias, la protection et la promotion de la diversité du patrimoine, des formes d'expression et de la diversité linguistique.

Jeunesse... l'acteur incontournable du développement dans le monde

L'Algérie a enregistré de grands acquis dans le domaine de l'intégration de la jeunesse dans la vie politique et publique grâce aux profondes réformes qu'elle a impulsées en la matière. Elle travaillera avec l'UNESCO et ses États membres pour que la voix de cette importante catégorie de la société mondiale soit entendue par les décideurs à travers le monde ;

L'Algérie participera à la mise en place d'un environnement global propice à l'épanouissement d'une jeunesse créative et impliquée. Elle s'emploiera à proposer des programmes qui visent à soutenir les initiatives portées par des jeunes et à créer des espaces de dialogue qui permettent de répondre à leurs besoins, à travers des actions concrètes aussi bien ponctuelles que sur le long terme.

Environnement et protection de la nature...

à l'écoute de notre planète :

L'Algérie est convaincue que la réponse aux défis contemporains en matière de protection de l'environnement ne peut se faire que dans le cadre d'une action collective et participative, compte tenu de l'interdépendance étroite

des problématiques environnementales à travers la planète.

L'Algérie, qui a opté pour une stratégie globale en matière d'environnement répondant à ses engagements internationaux, s'engage à poursuivre ses efforts dans ce cadre et œuvrera durant son mandat au lancement de projets porteurs notamment dans les domaines suivants :

- *Changement climatique.*
- *Lutte contre la désertification*
- *Education à l'environnement.*
- *Conservation, protection et valorisation de la biodiversité.*
- *Gestion des déchets, économie verte et économie circulaire.*
- *Gestion durable des ressources en eau.*



Candidature de l'Algérie au Conseil exécutif de l'UNESCO

2025-2029

*Education, science et culture...
des architectes de la paix et du progrès
partagé*

Principes et valeurs :

La candidature de l'Algérie pour un siège au Conseil exécutif de **l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)** émane de sa volonté de poursuivre son engagement pour la consolidation d'une action multilatérale concertée face aux défis mondiaux multiples et complexes.

L'Algérie aspire à travers sa candidature pour un siège au Conseil exécutif de l'UNESCO à œuvrer avec ses partenaires et dans le cadre d'un système international multilatéral basé sur l'égalité souveraine des États, en faveur de la promotion des valeurs de la paix, des principes de la coexistence pacifique, et du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Engagements...ensemble pour semer la culture de la paix

L'Algérie élue membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, ne ménagera aucun effort pour faire progresser la réalisation des Objectifs de Développement Durable relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en mettant à profit son expérience nationale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'Algérie œuvrera à la mise en œuvre d'actions à même de favoriser l'accès à une éducation de qualité, la préservation du patrimoine culturel mondial, la promotion des libertés et du droit à l'information dans le respect des règles de déontologie liées au domaine de la communication, la préservation de la biodiversité, et le développement de la recherche scientifique et de l'innovation.

L'Algérie travaillera avec ses homologues de l'Organisation pour le lancement de partenariats Sud-Sud et s'engage, dans ce cadre, à partager son expérience dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO.

L'Algérie s'engage à poursuivre son travail pour la promotion des aptitudes physiques et intellectuelles des citoyens dans le monde, notamment à travers l'organisation conjointe avec ses pairs dans l'Organisation, d'événements sportifs et intellectuels.

Education... œuvrons pour la qualité et l'égalité des chances

L'Algérie, partenaire actif de l'UNESCO qu'elle a rejoint au lendemain de son indépendance en 1962, s'engage à contribuer, durant son mandat, à la mise en œuvre des initiatives lancées par l'Organisation pour faire progresser l'apprentissage et garantir une éducation qualité inclusive et équitable pour tous, ainsi qu'au partage

de son expérience nationale en la matière.

Recherche scientifique et innovation... au service du développement durable :

L'Algérie s'emploiera en collaboration avec ses partenaires à l'UNESCO et dans le cadre d'une approche inclusive, à renforcer la place de la science en tant qu'outil de progrès et de paix à travers des propositions de projets qui soient de nature à faire avancer la recherche et l'innovation dans le monde, notamment, dans ses régions les plus défavorisées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la priorité Afrique de l'UNESCO, l'Algérie s'engage à œuvrer en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sur le continent africain, notamment en renforçant le rôle de l'Institut panafricain de l'eau et de l'énergie de l'Union africaine qu'elle abrite, et qui dispense des formations de haut niveau dans des domaines vitaux tels que l'eau, l'énergie et le changement climatique et attire des étudiants de tout le continent, dans un environnement multiculturel qui encourage l'innovation et la coopération scientifique.

Culture... un trait d'union au service du rapprochement entre les peuples

L'Algérie carrefour de nombreuses civilisations qui abrite un patrimoine culturel matériel et immatériel d'une richesse extraordinaire poursuivra son engagement en faveur du renforcement des mécanismes institués dans le cadre de l'UNESCO pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel.

Acteur central dans l'élaboration de la Convention de 2003 pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel et membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine

culturel immatériel, l'Algérie poursuivra son engagement pour la sauvegarde de la Culture dans ses diverses manifestations,

L'Algérie que l'Union africaine a désigné pour abriter et réaliser le « *Grand Musée de l'Afrique* », œuvrera pour en faire un espace fédérateur de la mémoire du continent, un centre dynamique de dialogue et d'échanges culturels, incarnant une vision d'avenir d'un continent uni par ses racines, riche de sa diversité et fière de son patrimoine historique et culturel, et s'attachera dans le cadre de la priorité Afrique lancée par l'UNESCO, à le hisser au rang de centre de rayonnement culturel à l'échelle du continent africain.

L'Algérie, s'emploiera à renforcer le rôle du Centre régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel en Afrique placé sous l'égide de l'UNESCO ([CRESPIAF](#)) qu'elle abrite, en tant qu'outil au service du continent africain. Le CRESPIAF poursuivra son action visant, notamment, à renforcer les capacités des compétences africaines en matière de préservation du patrimoine culturel immatériel.

L'Algérie s'engage à poursuivre son action en faveur du droit des peuples à recouvrer les biens, qui font partie de leur patrimoine culturel et pour le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic des biens culturels, dont elle ne cesse de relever le caractère menaçant eu égard à ses ramifications avec le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

